



# Extraits des Procès-verbaux de constat d'abandon de concessions

Commune de Planaise (Savoie), Cimetière de Planaise, dit « Cimetière du haut »,

Le 17/12/2014, 14 heures, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par les articles L. 2223-17 et R. 2223-12 à R. 2223-15 du Code général des collectivités territoriales et conformément à notre avis notifié en date du 17/11/2014 nous sommes transportés au cimetière communal, assisté de Madame Marie-Claude Veyret, Monsieur Hubert Raffoux, (Conseillers municipaux, membres de la Commission cimetière) et Monsieur Jean Raffin (1<sup>er</sup> adjoint).

## **Avons fait les constatations suivantes quant à l'état d'abandon des concessions ci-dessous désignées:**

Concession perpétuelle, délivrée à la famille GENIN Jean Baptiste, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété, dans la division n° 6, dans laquelle aucun nom de personnes éventuellement inhumées n'apparaît sur la concession et aucun document pouvant les concerner n'a été retrouvé dans les archives communales.

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 17/11/2014.

Concession perpétuelle, délivrée à la Mr HYVERT (mort pour la France), ainsi qu'en atteste un acte de notoriété, dans la division n° 7, dans laquelle aucun nom de personne éventuellement inhumée n'apparaît sur la concession et aucun document pouvant la concerner n'a été retrouvé dans les archives communales.

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 17/11/2014.

Concession perpétuelle, délivrée à une famille dont le nom n'a pas été retrouvé, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété, dans la division n° 30, dans laquelle aucuns noms de personnes éventuellement inhumées n'apparaissent sur la concession et aucun document pouvant les concerner n'a été retrouvé dans les archives communales.

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 17/11/2014.

Concession perpétuelle, délivrée à la famille BRET, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété, dans la division n° 38, dans laquelle ont été inhumées les personnes suivantes :

- Madame Louise Marguerite VERNAZ. 1768-1846 / Madame Gabrielle FINAS. 1826-1868
- Madame Marie DEPESSÉ née Finas. 1834-1924 / Madame Marie Stéphane BRET. 1808-1885
- Madame Louise FINAS. 1837-1906 / Monsieur Antoine BRET. 1769-1844

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 17/11/2014.

Concession perpétuelle, délivrée à la famille SALOMON, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété, dans la division n° 40, dans laquelle aucuns noms de personnes éventuellement inhumées n'apparaissent sur la concession et aucun document pouvant les concerner n'a été retrouvé dans les archives communales.

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 17/11/2014.

Concession perpétuelle, délivrée à la famille SALOMON Paul, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété, dans la division n° 44, dans laquelle ont été inhumées les personnes suivantes :

- Madame Catherine SALOMON née Salto. 1812-1898 / Madame Angeline SALOMON. 1837-1904
- Madame Joséphine SALOMON. 1843-1906 / Monsieur Paul SALOMON. 1850-1934
- Monsieur Paul Émile SALOMON. 1886-1961 / Madame Huguette SALOMON née Clément. 1900-1984

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 17/11/2014.

Concession perpétuelle, délivrée à la famille GORGES Eugène, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété, dans la division n° 46, dans laquelle ont été inhumées les personnes suivantes :

- Madame Joséphine GORGES née Bouriller. 1896-1961
- Monsieur Eugène GORGES. 1922-1975

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 17/11/2014.

Concession perpétuelle, délivrée à la famille REY Charles, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété, dans la division n° 48, dans laquelle aucuns noms de personnes éventuellement inhumées n'apparaissent sur la concession et aucun document pouvant les concerner n'a été retrouvé dans les archives communales.

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 17/11/2014.

Concession perpétuelle, délivrée à la famille SANDAZ, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété, dans la division n° 49, dans laquelle aucuns noms de personnes éventuellement inhumées n'apparaissent sur la concession et aucun document pouvant les concerner n'a été retrouvé dans les archives communales.

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 17/11/2014.

Concession perpétuelle, délivrée à la famille GRAND-THORANE, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété, dans la division n° 51, dans laquelle ont été inhumées les personnes suivantes :

- Monsieur Louis Alexandre Édouard GRAND-THORANE. 1801-1894
- Madame Louise Yolande GRAND-THORANE. 1840-1899
- Madame Eugénie GRAND-THORANE née Marin. 1816-1907
- Madame Léonie GRAND-THORANE. 1838-1907

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 17/11/2014.

Concession perpétuelle, délivrée à la famille SONNIC, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété, dans la division n° 52, dans laquelle ont été inhumées les personnes suivantes :

- Monsieur Pierre SONNIC. 1842-1910
- Madame Marie SONNIC née Donzel. 1852-1919

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 17/11/2014.

Concession perpétuelle, délivrée à la famille CHOULET, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété, dans la division n° 64, dans laquelle ont été inhumées les personnes suivantes :

- Monsieur Félix Choulet – 1932

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 17/11/2014.

**De ces constats, il résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, Les éventuels descendants sont invités à rétablir ces concessions en bon état d'entretien, faute de quoi, la commune pourra effectuer leur reprise dans les conditions prévues par les articles L.2223-17 et R. 2223-12 à R. 2223-15 du Code général des collectivités territoriales et ce dans un délai de 3 années.**

**Les documents originaux de ces procès-verbaux ainsi que les actes de notoriété associés sont consultables en Mairie de Planaise (Chef-lieu) aux heures d'ouverture du secrétariat, soit :**

- Le mardi de 16 à 19 heures
- Le mercredi de 10 à 12 heures
- Le vendredi de 15 à 18 heures.

Extraits des procès-verbaux de constat d'abandon affichés à l'entrée du cimetière du haut et aux panneaux d'affichage de la Mairie le :

Fait à Planaise le : 17 décembre 2014

Signé : Jean Paul Ratel, Maire.